



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

ENERGY/GE.1/1999/3
24 janvier 2000

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE

Groupe spécial d'experts du charbon et de l'énergie thermique

Deuxième session, 8 et 9 novembre 1999

RAPPORT

I. PARTICIPATION

1. Ont assisté à la session des représentants des pays suivants, membres de la CEE : Allemagne, Bulgarie, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Italie, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Turquie.
2. Les organisations intergouvernementales suivantes étaient représentées : Commission européenne et Communauté internationale eurasiatique du charbon et du métal de la CEI.
3. Étaient également représentées les organisations non gouvernementales suivantes : Comité européen des combustibles solides (CECSO); Comité international de pétrographie des charbons (ICCP); Conseil mondial de l'énergie (CME) et Observatoire méditerranéen de l'énergie (OME).

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(point 1 de l'ordre du jour)

4. L'ordre du jour provisoire figurant dans le document ENERGY/GE.1/1999/2 a été adopté.

III. ÉLECTION DU BUREAU

(point 2 de l'ordre du jour)

5. M. Miles Greenbaum (États-Unis d'Amérique) a été élu Président et M. Nicolai Liciu (Roumanie) Vice-Président.

IV. ACTIVITÉS ET PRIORITÉS DU COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE
ET QUESTIONS À EXAMINER PAR LE GROUPE SPÉCIAL D'EXPERTS
DU CHARBON ET DE L'ÉNERGIE THERMIQUE

(point 3 de l'ordre du jour)

6. Le Directeur de la Division de l'énergie de la CEE a communiqué des renseignements destinés à fournir au Groupe spécial d'experts des indications pour l'exécution de son propre programme de travail. Il a souligné que le programme de travail de la CEE dans le domaine de l'énergie avait deux objectifs fondamentaux, à savoir la "durabilité", ce qui, dans le cas du charbon et de l'énergie thermique, signifiait la promotion de la production, du transport et de l'utilisation du charbon et de l'énergie dérivée du charbon dans l'optique d'un développement durable, et l'"intégration", c'est-à-dire le renforcement des liens, de la coopération, des échanges et des investissements dans le secteur de l'énergie à l'échelle de l'ensemble de l'Europe et de la région de la CEE. Par conséquent, l'intégration plus complète des économies de l'énergie des pays membres de la CEE en transition dans l'économie européenne et mondiale revêtait une importance primordiale.

7. Le Directeur de la Division a rappelé qu'en 1997, la Commission avait décidé qu'il fallait mieux équilibrer, dans le programme relatif à l'énergie, les travaux consacrés aux questions de mise en valeur durable de l'énergie et ceux portant sur les questions de développement, et donner davantage d'importance aux répercussions de la production et de l'utilisation de l'énergie sur l'environnement. Par conséquent, la dimension "environnement" était un sujet auquel était accordée une attention particulière dans le programme relatif à l'énergie. Le Directeur de la Division a rappelé en outre que le programme de travail de la CEE, notamment les activités relatives à l'énergie, ferait l'objet d'un examen en 2000. De ce fait, la participation du Comité de l'énergie durable et de ses organes subsidiaires aux préparatifs de la session annuelle de la Commission du développement durable (CSD-9) en 2001 et à une initiative mondiale sur la promotion du développement durable, devrait être considérée comme une occasion unique de lancer un programme de travail au-delà de l'an 2000 pour le Comité et ses organes subsidiaires.

8. Décision : Prendre acte des renseignements susmentionnés et en tenir compte dans le cadre des travaux du Groupe spécial d'experts.

V. DEMANDE ET OFFRE DE CHARBON POUR LA PRODUCTION
D'ÉNERGIE THERMIQUE DANS LA RÉGION DE LA CEE
ET PERSPECTIVES EN LA MATIÈRE

(point 4 de l'ordre du jour)

Documentation : ENERGY/GE.1/1999/4

9. Le secrétariat a présenté un tour d'horizon de la question qui a été débattue lors de l'examen du point 5 de l'ordre du jour.

VI. RESTRUCTURATION DES SECTEURS DU CHARBON ET DE L'ÉNERGIE
THERMIQUE EN EUROPE, EN PARTICULIER DANS LES PAYS
EN TRANSITION MEMBRES DE LA CEE
(point 5 de l'ordre du jour)

Documentation : ENERGY/GE.1/1999/5, 6, 9 et 9/Add.1; ENERGY/1999/3

10. Des rapports de pays sur le processus et les programmes de restructuration ont été présentés et les sujets des points 4 et 5 de l'ordre du jour ont été examinés conjointement. Un certain nombre d'autres questions ont été abordées au titre du point 5 de l'ordre du jour, de la manière suivante.

11. La proposition faite à la première session d'élaborer des directives pour la fermeture des mines et la décision d'inviter les pays membres à offrir d'accueillir un atelier pour définir la portée, la méthode et le calendrier de ces travaux ont été réexaminées puisque aucun pays hôte potentiel ne s'était encore manifesté.

12. La Fédération de Russie a présenté un rapport sur la mise au point de mesures tendant à atténuer les conséquences sociales de la restructuration de l'industrie du charbon en Russie et a proposé une nouvelle activité de programme consistant à échanger des informations et des données d'expérience sur les mesures mises en œuvre dans les pays membres de la CEE pour gérer et prendre en charge financièrement les conséquences sociales de la restructuration de l'industrie du charbon, puisque ces questions se sont avérées être les plus cruciales dans le cadre du processus de réforme. La méthode de travail suggérée a consisté à inviter les pays membres de la CEE à établir des rapports nationaux, que la Fédération de Russie regrouperait dans un rapport de synthèse aux fins de leur examen par le Groupe spécial d'experts à sa prochaine session.

13. Au cours du débat qui a suivi, il a été recommandé de combiner les activités sur la fermeture des mines et les conséquences sociales de la restructuration de l'industrie du charbon puisqu'elles étaient interdépendantes et de les traiter ensemble dans les rapports nationaux et dans le rapport de synthèse. Les pays suivants ont proposé d'élaborer des rapports nationaux : Fédération de Russie, Pologne, République tchèque, Roumanie et Slovénie; d'autres se sont dits prêts à envisager de participer à cette activité. En outre, le Groupe spécial d'experts a suggéré que l'Organisation internationale du Travail soit invitée à coopérer à ce projet de la CEE et fournisse, si elle en disposait, des renseignements à inclure dans le rapport de synthèse.

14. Le Groupe spécial d'experts a examiné une note établie par le secrétariat contenant les principales recommandations qui découlaient des séminaires et ateliers récents de la CEE portant sur le charbon et l'énergie thermique. Il a débattu de la manière d'achever l'élaboration de la série de recommandations pratiques et techniques, qu'il avait été chargé de rédiger pour aider les dirigeants des pays membres de la CEE à concevoir et mettre en œuvre des stratégies de production et d'utilisation du charbon aux fins d'assurer un développement durable.

15. Le secrétariat a rendu compte des résultats du Séminaire sur la restructuration des secteurs du charbon et de l'énergie thermique, y compris leurs aspects écologiques, qui avait été organisé par l'Institut central des mines de Pologne à Szczyrk en octobre 1999, sous les auspices de la CEE et en collaboration avec le Centre de l'énergie de la Communauté européenne sis à

Katowice. Le Séminaire s'inscrivait dans le prolongement de précédentes réunions d'experts de cette nature qui s'étaient tenues dans le cadre du programme relatif à l'énergie de la CEE au cours des dix dernières années. Il représentait une occasion précieuse d'échanger des informations actualisées sur les priorités et problèmes les plus pressants du processus de restructuration et de mettre en commun des données d'expérience sur les solutions qui avaient été adoptées dans le pays hôte, la Pologne, et dans d'autres pays membres de la CEE pour traiter ces problèmes. Le rapport du Séminaire accompagné de recommandations sera diffusé en tant que document de la CEE.

16. Décisions :

a) Remercier le Gouvernement polonais et les organisations hôtes de Pologne ainsi que d'autres organisateurs du Séminaire sur la restructuration des secteurs du charbon et de l'énergie thermique, y compris leurs aspects écologiques, qui représente une contribution précieuse au programme relatif à l'énergie de la CEE;

b) Inviter les pays membres à organiser de futurs séminaires, ateliers, etc., sur la restructuration des secteurs du charbon et de l'énergie thermique et des sujets connexes en coopération avec la CEE;

c) Inviter les gouvernements et les organisations internationales à soumettre au secrétariat avant le 31 mars 2000 des rapports sur les mesures législatives, directives, techniques et autres mises en œuvre pour fermer les mines et pour gérer et prendre en charge financièrement les conséquences sociales de la restructuration, et remercier le Gouvernement russe qui s'est dit prêt à soumettre au secrétariat avant le 15 juin 2000 un rapport de synthèse pour examen par le Groupe spécial à sa prochaine session en septembre 2000 et une décision sur la suite des travaux à entreprendre;

d) Prier le secrétariat d'informer l'Organisation internationale du Travail du programme susmentionné et l'inviter à participer à sa mise en œuvre et à fournir, le cas échéant, des informations en vue de leur inclusion dans le rapport de synthèse;

e) Inviter les gouvernements et les organisations internationales à soumettre au secrétariat avant le 31 mars 2000 des corrections, ajouts et suppressions à la note établie par ce dernier (document ENERGY/GE.1/1999/5 en date du 16 août 1999) afin que puisse s'achever l'élaboration de la série de recommandations pratiques et techniques pour une stratégie de production et d'utilisation du charbon dans l'optique d'un développement durable, qui sera examinée par le Groupe spécial d'experts ainsi que par le Comité de l'énergie durable lors de leurs sessions en septembre 2000.

VII. PROGRAMME CONCERTÉ D'UTILISATION PROPRE DU CHARBON
VISANT À PROMOUVOIR LES TECHNOLOGIES NON POLLUANTES
TOUT AU LONG DE LA FILIÈRE ÉNERGÉTIQUE
FONDÉE SUR LE CHARBON
(point 6 de l'ordre du jour)

Documentation : ENERGY/GE.1/1999/7, 8 et 10; ENERGY/GE.1/SEM.2/2

17. Le Groupe spécial d'experts a examiné les rapports de pays et documents d'experts présentés au sujet des pratiques et programmes destinés à réaliser les objectifs fixés en matière de protection de l'environnement et de préservation du climat dans les secteurs du charbon et de l'énergie thermique des pays membres de la CEE ainsi que la situation et les perspectives d'application des techniques propres d'utilisation du charbon en Europe orientale et dans la CEI.

18. La délégation tchèque a présenté un rapport en ce qui concerne le Séminaire et voyage d'étude sur les techniques propres d'utilisation du charbon, qui avait été organisé par le Gouvernement tchèque et le Centre national tchèque des techniques propres en coopération avec la CEE, à Kladno en juin 1999. Les visites techniques ont constitué une excellente occasion d'observer l'application des techniques propres dans les mines à ciel ouvert et l'utilisation du charbon pour la production d'électricité et de chaleur dans la République tchèque ainsi que de procéder à des échanges de données d'expérience sur des questions d'intérêt commun. Les participants au Séminaire ont reçu des renseignements de première main sur les mesures prises pour mettre en œuvre un programme obligatoire d'amélioration de l'environnement à l'échelle nationale en moins de 10 ans. Le Séminaire s'est inscrit dans le prolongement de précédentes manifestations de même nature organisées dans les pays membres de la CEE au titre du programme relatif à l'énergie de la CEE destiné à promouvoir la coopération internationale concernant l'application de techniques propres d'utilisation du charbon et de techniques d'atténuation du changement climatique.

19. Le secrétariat a signalé au Groupe spécial d'experts que l'Institut central des mines de Pologne était prêt à organiser au cours du premier semestre de 2001, en coopération avec la CEE et d'autres entités qui en assureraient le parrainage, un atelier sur les techniques propres d'utilisation du charbon avec des visites techniques d'installations connexes en Pologne.

20. Décisions :

a) Remercier le Gouvernement tchèque et les organisations hôtes de la République tchèque d'avoir organisé le Séminaire et voyage d'étude sur les techniques propres d'utilisation du charbon qui a représenté une contribution importante au programme relatif à l'énergie de la CEE;

b) Approuver la tenue d'un atelier sur les techniques propres d'utilisation du charbon et remercier l'Institut central des mines de Pologne qui est prêt à organiser ce genre d'atelier en 2001.

VIII. ACTIVITÉS DE DIVERSES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES
ET NON GOUVERNEMENTALES ET COOPÉRATION
AVEC CES ORGANISATIONS
(point 7 de l'ordre du jour)

21. Les organisations suivantes ont présenté des exposés, appelant l'attention sur leurs activités et leurs publications concernant l'énergie en général et le charbon en particulier, ainsi que les possibilités de coopération future : Commission européenne; Communauté internationale eurasiatique du charbon et du métal de la CEI; et Conseil mondial de l'énergie.

22. Décision : Remercier les représentants des diverses organisations intergouvernementales et non gouvernementales des renseignements que celles-ci ont communiqués et se féliciter que ces organisations soient prêtes à s'associer et à contribuer au programme de la CEE relatif au charbon et à l'énergie thermique.

IX. PROGRAMME DE TRAVAIL ET CALENDRIER DES RÉUNIONS
(point 8 de l'ordre du jour)

Documentation : ENERGY/GE.1/1998/3, Annexes I, II et III

23. Le Groupe spécial d'experts a examiné son programme de travail et le calendrier des réunions pour 1999-2000 et le secrétariat lui a rappelé que lorsque ces travaux auraient été exécutés, le Comité de l'énergie durable prendrait une décision sur la poursuite des activités dans le domaine du charbon et de l'énergie thermique à sa session de septembre 2000.

24. Le secrétariat a fait savoir au Groupe spécial d'experts que le Gouvernement roumain et la Compagnie nationale du lignite d'Oltenia organiseraient à Sinaia, en mai ou juin 2000, un séminaire ou un atelier sur la restructuration des secteurs du charbon et de l'énergie thermique et les questions connexes, en coopération avec le Centre de l'énergie de la Communauté européenne sis à Katowice, et seraient heureux que la CEE soit associée et participe à cette manifestation.

25. Le secrétariat a fait le point sur l'activité qui avait été approuvée par le Groupe spécial d'experts à sa première session en octobre 1998 et qui avait pour objet de tenter d'obtenir des ressources financières extrabudgétaires auprès du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (UNFIP/Fondation Turner). La plupart des membres du Groupe consultatif informel à composition illimitée qui, à cette époque et ultérieurement, avaient déclaré qu'ils souhaitaient coopérer avec le secrétariat à l'exécution des travaux nécessaires, s'étaient prononcés en faveur de la soumission à l'UNFIP d'une proposition de projet intitulée "Promotion des investissements consacrés aux techniques d'atténuation du changement climatique - extraction et utilisation du méthane contenus dans les veines/mines de charbon en Europe orientale et dans la CEI", qui s'inscrirait dans le cadre du domaine prioritaire "Énergie et changements climatiques" de l'UNFIP. Par conséquent, un descriptif de projet avait été établi sur cette question et le secrétariat avait invité les membres du Groupe consultatif officieux à envoyer des lettres pour exprimer leur soutien et faire savoir qu'ils étaient disposés à contribuer en espèces et/ou en nature à l'exécution du projet. Au début de 1999, il avait été signalé au secrétariat que les nouvelles conditions de base et nouvelles lignes directrices pour l'élaboration de projets au titre du programme de l'UNFIP étaient en cours d'élaboration et que celles applicables à l'énergie

et au changement climatique seraient prêtes d'ici la fin de l'année. Une proposition de projet complète devrait donc maintenant être élaborée en vue d'être soumise à l'UNFIP dès que possible. M. M. Greenbaum, Président du Groupe consultatif informel à composition illimitée, a souligné que les gouvernements et les organisations internationales prêts à coopérer à ce projet devraient adresser leur lettre de soutien au secrétariat d'ici la fin de l'année en cours.

26. Décisions :

- a) Prier le secrétariat de joindre, en tant qu'annexe I au présent rapport, le mandat du Groupe spécial d'experts du charbon et de l'énergie thermique tel qu'adopté par le Comité de l'énergie durable à sa session de novembre 1997;
- b) Adopter le programme de travail pour la période 1999-2000 tel que modifié durant la deuxième session et tel qu'il figure en détail dans l'annexe II du présent rapport;
- c) Joindre le calendrier des réunions complet du Comité de l'énergie durable pour 1999-2000 en tant qu'annexe III au présent rapport;
- d) Remercier le Gouvernement roumain et les autres organisations parrainant le Séminaire sur la restructuration de l'industrie du charbon, qui se tiendra en Roumanie en mai ou en juin 2000, d'associer la CEE à cette manifestation, et prier le secrétariat de distribuer le programme et de lancer un appel à la présentation de documents dès que ce dernier sera disponible;
- e) Poursuivre l'activité de collecte de fonds pour obtenir des ressources extrabudgétaires et prier le secrétariat d'élaborer, en collaboration avec les gouvernements et les organisations qui se sont déclarées prêtes à apporter leur soutien et à s'associer à un projet sur la question intitulée "Promotion des investissements consacrés aux techniques d'atténuation du changement climatique : extraction et utilisation du méthane contenus dans les veines/mines de charbon en Europe orientale et dans la CEI", une proposition initiale de projet d'ici la fin de janvier 2000 et une proposition définitive de projet dans le mois qui suivra, en vue de les soumettre à l'UNFIP, selon les procédures et les voies habituelles.

X. QUESTIONS DIVERSES

(point 9 de l'ordre du jour)

27. Le Groupe spécial d'experts a exprimé sa gratitude à tous les pays et toutes les organisations qui avaient participé et contribué à l'exécution du programme de travail et a souhaité que ce soutien soit maintenu à l'avenir.

28. M. M. Greenbaum, en sa qualité de représentant du Ministère de l'énergie des États-Unis, qui propose d'organiser une conférence internationale sur les systèmes énergétiques hybrides pour un développement durable, en collaboration avec le Comité de l'énergie durable de la CEE et d'autres organisations internationales, a informé le Groupe spécial d'experts de l'état des préparatifs de la conférence, provisoirement prévue à Washington, D.C. en octobre 2000.

XI. ADOPTION DU RAPPORT DE LA DEUXIÈME SESSION
(point 10 de l'ordre du jour)

29. Le Groupe spécial d'experts a adopté, le 9 novembre 1999, les décisions prises à sa deuxième session. Il a été convenu qu'un bref rapport de la session serait établi par le secrétariat et distribué au bureau de la réunion pour approbation, avant de faire l'objet d'une distribution générale.

ANNEXE I

MANDAT DU GROUPE SPÉCIAL D'EXPERTS DU CHARBON ET
DE L'ÉNERGIE THERMIQUE

Le Groupe spécial d'experts du charbon et de l'énergie thermique a été créé, pour une période de deux ans, par le Comité de l'énergie durable en vue d'exécuter, sous ses auspices, des activités liées au charbon et à son utilisation dans la production d'énergie thermique, en mettant l'accent sur l'adaptation au marché du secteur charbonnier, ainsi que sur les aspects environnementaux de l'utilisation du charbon pour la production d'énergie, y compris les techniques propres d'utilisation du charbon.

Le Groupe spécial d'experts a pour tâches :

- a) D'échanger des informations sur les politiques et les programmes mis en oeuvre dans les États membres pour assurer la protection de l'environnement et le développement durable dans la filière énergétique fondée sur le charbon et dans le domaine de la production d'énergie thermique;
- b) De recenser les faits nouveaux importants qui influent sur la demande et l'offre de charbon pour la production d'énergie dans les pays membres;
- c) De servir de cadre pour l'échange d'informations et de données d'expérience entre les pays membres sur la restructuration institutionnelle en cours et l'adaptation au marché des secteurs du charbon et de l'énergie thermique;
- d) De promouvoir la coopération technique entre les États membres pour les aider à apporter des améliorations institutionnelles et environnementales, notamment à adopter des techniques et des procédés propres d'utilisation du charbon, tout au long de la filière énergétique fondée sur le charbon et dans le domaine de la production d'énergie thermique;
- e) D'accorder une attention particulière au transfert de connaissances et de données d'expérience dans les domaines susmentionnés aux pays membres en transition;
- f) De renforcer la coopération interinstitutions et la coopération avec d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales, ainsi que la participation des milieux d'affaires, afin d'atteindre les objectifs susmentionnés.

ANNEXE II

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 1999-2000

Introduction

Le programme de travail a globalement pour objet de présenter au Comité de l'énergie durable un ensemble de recommandations pratiques et techniques concernant les orientations futures de chacune des activités de programme, à l'intention des décideurs dans le domaine de l'énergie. Les activités et résultats prévus dans le cadre de chaque activité de programme ont en principe deux objectifs, à savoir : i) apporter des solutions immédiates à des problèmes précis, et ii) fournir des éléments d'appréciation pour formuler la série de recommandations.

ACTIVITÉ DE PROGRAMME 06.5.1 : DEMANDE ET OFFRE DE CHARBON POUR LA PRODUCTION D'ÉNERGIE THERMIQUE DANS LA RÉGION DE LA CEE ET PERSPECTIVES EN LA MATIÈRE

Objectifs : Rassembler des informations sur la situation et les perspectives, à l'appui des recommandations et des travaux prévus au titre des activités de programme 06.5.2 et 06.5.3.

Travail à faire : Réunir des informations et recenser les faits nouveaux importants, y compris les répercussions sur l'environnement, qui influent sur la demande et l'offre de charbon pour la production d'énergie thermique dans les pays membres.

Méthodes d'exécution : i) Des études de pays établies par les pays membres en 1999 seront actualisées en 2000 aux fins d'examen par le Groupe spécial d'experts à sa session annuelle, et elles apporteront des éléments d'appréciation pour formuler la série de recommandations; ii) un questionnaire sur la demande et l'offre de charbon établi par le secrétariat que les pays membres seront invités à remplir en 1999 sera mis à jour en 2000; les réponses apportées fourniront des éléments d'appréciation pour formuler la série de recommandations.

Durée : L'activité de programme, qui devrait durer en principe deux ans, s'achèvera avec la fourniture des données et informations nécessaires pour l'établissement de la série finale de recommandations. Le Comité de l'énergie durable décidera alors s'il convient ou non de poursuivre l'examen des questions relatives au charbon et à l'énergie thermique.

ACTIVITÉ DE PROGRAMME 06.5.2 : RESTRUCTURATION DES SECTEURS DU CHARBON ET DE L'ÉNERGIE THERMIQUE EN EUROPE, EN PARTICULIER DANS LES PAYS MEMBRES EN TRANSITION

Objectifs : Diffuser les connaissances et les compétences techniques, en vue de faciliter la restructuration et l'adaptation au marché dans les pays en transition.

Travail à faire : Mieux faire comprendre les problèmes et concevoir des solutions potentielles pour la restructuration et l'adaptation au marché des secteurs du charbon et de l'énergie thermique dans la région.

Méthodes d'exécution : i) les rapports de situation établis par les pays membres en 1999 seront actualisés en 2000, aux fins d'examen par le Groupe spécial d'experts à sa session annuelle et dans la perspective des deux objectifs indiqués dans l'introduction; ii) des rapports seront élaborés par les gouvernements et les organisations internationales sur les mesures mises en œuvre pour fermer les mines et pour gérer et prendre en charge financièrement les conséquences sociales de la restructuration, et un rapport de synthèse sera établi par le Gouvernement russe, aux fins d'examen par le Groupe spécial d'experts en 2000; iii) un séminaire sur la restructuration et l'adaptation au marché des secteurs du charbon et de l'énergie thermique, y compris les conséquences économiques et sociales, aura lieu en 1999 et/ou 2000 dans les pays en transition (date et lieu à déterminer), et il fera également appel aux connaissances spécialisées des milieux d'affaires.

Durée : Comme l'activité de programme 06.5.1, cette activité, qui devrait elle aussi durer en principe deux ans, s'achèvera avec la fourniture des données et services nécessaires pour atteindre les deux objectifs mentionnés dans l'introduction. Reconduction comme indiqué précédemment.

ACTIVITÉ DE PROGRAMME 06.5.3 : PROGRAMME CONCERTÉ D'UTILISATION PROPRE DU CHARBON

Objectifs : Favoriser la réalisation d'activités concertées pour faire progresser l'emploi de techniques et de procédés propres d'utilisation du charbon. Prêter une attention particulière à la transmission de connaissances et de données d'expérience aux pays membres en transition.

Travail à faire : Échanger des informations sur les politiques et les programmes mis en œuvre dans les États membres pour assurer la protection de l'environnement et parvenir à un développement durable dans le secteur du charbon et de l'énergie thermique. Promouvoir la coopération technique entre États membres aux fins de l'application de techniques et procédés propres d'utilisation du charbon tout au long de la filière énergétique fondée sur le charbon. Faciliter l'élaboration et l'exécution de projets dans les domaines suivants : opérations sélectives d'extraction du charbon, préparation et valorisation du charbon, précombustion et combustion, gazéification du charbon, récupération et utilisation du méthane, mise en conformité et conversion d'installations d'utilisation du charbon et de centrales thermiques existantes, accroissement du rendement énergétique, production combinée de chaleur et d'électricité et chauffage urbain au charbon, gestion et mesures visant à encourager l'utilisation et l'élimination des déchets et des sous-produits de l'extraction et de la combustion du charbon, comme les cendres volantes et le CO₂. Étudier de nouveaux domaines d'utilisation de techniques propres de combustion du charbon dans le secteur de l'énergie thermique, comme la combustion combinée avec la biomasse ou les déchets municipaux.

Méthodes d'exécution : i) Les rapports établis par les pays membres sur leurs programmes d'utilisation propre du charbon en 1999 seront actualisés en 2000, aux fins d'examen par le Groupe spécial d'experts à sa session annuelle; ii) les pays membres présenteront à la session annuelle du Groupe spécial d'experts des monographies en rapport avec des projets terminés ou en cours, qui seront ensuite résumées et publiées, sous réserve que des ressources extrabudgétaires soient disponibles à cet effet; iii) des séminaires avec voyage d'étude seront organisés en 2000 dans les pays qui offriront de les accueillir; des brèves missions consultatives techniques et/ou consultations seront organisées en 2000 pour les pays membres en transition sous réserve qu'il existe une demande et une offre de services de cette nature. Les informations réunies et données d'expérience acquises à l'issue des activités prévues sous i) et ii) serviront également d'éléments d'appréciation pour formuler la série finale de recommandations.

Durée : L'activité de programme devrait durer deux ans et se terminera avec la fourniture des données et services nécessaires pour atteindre les deux objectifs énoncés dans l'introduction. Reconduction comme indiqué précédemment.

ACTIVITÉ DE PROGRAMME 06.5.4 : MOBILISATION DE RESSOURCES FINANCIÈRES EXTRABUDGÉTAIRES POUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL

Objectif : S'efforcer de mobiliser des ressources financières extrabudgétaires pour surmonter un obstacle majeur, à savoir le manque de ressources financières qui entrave l'exécution du programme de travail du Groupe spécial d'experts.

Travail à faire : Élaborer une proposition de projet à soumettre au début 2000 en vue d'un financement par l'UNFIP/Fondation Turner. Il ne faut pas oublier que des propositions de projet sont sollicitées des organisations du système des Nations Unies par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les partenariats internationaux (UNFIP) et sont examinées en tenant compte des priorités et des critères établis.

Méthodes d'exécution : Aux fins de l'élaboration d'une proposition, le Groupe spécial d'experts a décidé de créer un groupe consultatif officieux à composition illimitée comprenant des représentants de gouvernements et d'organisations qui avaient fait part de leur intérêt à participer activement aux travaux nécessaires. Les pays et les organisations qui souhaiteraient s'associer aux travaux du Groupe consultatif officieux et contribuer au projet en espèces et/ou en nature sont invités à désigner des membres qui collaboreront avec le secrétariat d'ici la fin de 1999.

Durée : L'activité de programme se terminera avec la décision de la Fondation des Nations Unies pour les partenariats internationaux concernant la proposition de projet. Le Comité de l'énergie durable décidera s'il convient de continuer par la suite à faire des efforts pour mobiliser des fonds.

ANNEXE III

CALENDRIER DES RÉUNIONS DU COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE
POUR 2000**COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE**

- Comité de l'énergie durable, dixième session, 26 au 28 septembre, Genève
- Forum de haut niveau sur l'énergie durable dans le contexte d'un marché concurrentiel réunissant différentes parties prenantes : établissement de partenariats, 27 septembre, Genève
- Groupe spécial d'experts du charbon et de l'énergie thermique, troisième session, 25 septembre, Genève
- Équipe spéciale intergouvernementale chargée de la préparation du Forum de haut niveau sur l'énergie durable, première et deuxième sessions (dates et lieu à déterminer)
- Groupe spécial d'experts sur l'extension de l'interconnexion des réseaux électriques en Europe, troisième session, 29 septembre, Genève
- Séminaires sur l'application de la Classification-cadre des Nations Unies pour les réserves/ressources (Inde, Bulgarie, Fédération de Russie, date à déterminer)
- Équipe spéciale sur le développement de la législation et de la réglementation minières (dates et lieu à déterminer)

**COMITÉ DIRECTEUR DU PROJET SUR L'EFFICACITÉ
ÉNERGÉTIQUE 2000**

- Réunion spéciale sur la mise au point d'un projet d'investissement dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les effets des changements climatiques, 13 et 14 janvier, Genève
- Comité directeur du projet sur l'efficacité énergétique 2000, 29 au 31 mai, Genève
- Groupe spécial d'experts sur les normes et étiquettes d'efficacité énergétique (date et lieu à déterminer)
- Groupe spécial d'experts de l'ingénierie financière (date et lieu à déterminer)

GROUPE DE TRAVAIL DU GAZ

- Groupe de travail du gaz, dixième session, 26 au 28 janvier, Genève
- Groupe spécial d'experts de l'approvisionnement et de l'utilisation du gaz, première session, 25 janvier, Genève
- Groupe spécial d'experts des ressources en gaz naturel, vingt-troisième session, 15 et 16 juin, Genève

COLLOQUES, ATELIERS ET VOYAGES D'ÉTUDE

- Conférence internationale sur les réseaux électriques hybrides pour le développement durable (Washington D.C., octobre)
- Atelier sur la restructuration des secteurs du charbon et de l'énergie thermique, Roumanie (date à déterminer)
- Séminaire, avec voyage d'étude, sur l'interconnexion des réseaux électriques et sur le marché et le commerce de l'électricité, États-Unis (date à déterminer)
